

M. GERMAN: L'honorable député en est-il bien sûr, quant aux tramways?

M. CARVELL: Je n'en suis pas sûr, car je ne fais pas de comparaison entre un service de tramways exploité par l'Etat et un service exploité par une compagnie. Mais prenons, par exemple, le service téléphonique en Angleterre. Il faut attendre une demi-heure pour être mis en communication. Un Anglais préfère se servir du télégraphe que du téléphone, car le service téléphonique est arriéré de vingt ans en Angleterre. Le service télégraphique n'est pas fameux, mais le service téléphonique est horrible. Cela n'empêche pas que l'on entend souvent dire: "Voyez ce que font les Anglais; c'est l'Etat qui exploite le service téléphonique en Angleterre." En effet, mais les Canadiens ne supporteraient pas ce service deux jours.

L'honorable ministre a aussi parlé de l'exploitation des chemins de fer. J'ai voyagé sur les chemins de fer de l'Etat en Allemagne, en Hollande et en France, et la première classe en Allemagne ne vaut pas le service que l'on donne ici sur ce qu'on appelle les trains de touristes. Les Canadiens ne se contenteraient pas d'un pareil service. Si l'on nationalise les services d'utilité publique et si on veut les exploiter aussi économiquement que les compagnies particulières, il faudra se contenter d'un service inférieur, car en Canada il est impossible que l'Etat exploite un service aussi économiquement qu'une compagnie. J'ai voyagé dans un grand nombre de pays et je ne crois pas avoir rencontré ailleurs un aussi bon service que celui que donne le Pacifique-Canadien. Je vais souvent à New-York; je traverse souvent les Etats de la Nouvelle Angleterre, et nulle part je n'ai rencontré un service égal à celui du Pacifique-Canadien.

L'hon. M. GRAHAM: Vous devriez voyager entre Ottawa et Brockville. Il faut quatre heures et cinquante minutes pour franchir 73 milles.

M. CARVELL: Il est incontestable que, de nos jours, le Pacifique-Canadien donne le meilleur service au monde, et c'est uniquement parce qu'il a été construit par des hommes qui ont commencé au pied de l'échelle. Plusieurs d'entre-eux vivent encore. Il est regrettable qu'il y en ait tant qui disparaissent. Il n'y a pas aujourd'hui dans les sphères supérieures du Pacifique-Canadien un individu qui ne soit pas parti du bas l'échelle, et chacun comprend qu'il a un intérêt réel dans l'exploitation de ce

chemin de fer, un attachement au réseau qui n'existe pas sur l'Intercolonial ou sur un autre chemin de l'Etat.

Je me rends compte que j'exprime ce soir un avis bien différent de celui qui a cours au Canada. Néanmoins, c'est le mien et je le fais connaître, quel que soit l'accueil qu'il reçoive des journaux et des habitants de ce pays. Si mon honorable ami est encore ministre des Finances pendant quatre à cinq ans, il regrettera de n'avoir pas écouté le conseil que nous lui donnons ce soir, et de n'avoir pas embrassé le grand principe de la nationalisation du Nord-Canadien, qui doit inévitablement entraîner l'acquisition par l'Etat du Grand-Tronc-Pacifique, et peut-être celle du Grand-Tronc aussi.

L'hon. M. MURPHY: En communiquant certains renseignements au comité, cet après-midi, le ministre des Finances a dit qu'il pensait fournir tout ce qui a été demandé. Un membre de la gauche—le représentant de Rouville (M. Lemieux), je crois—a demandé au ministre de déposer la liste des actionnaires et celle des directeurs.

L'hon. M. LEMIEUX: Des porteurs d'obligations.

M. GERMAN: Les noms des actionnaires et des directeurs ont été demandés.

L'hon. M. MURPHY: Je prie le ministre d'ajouter à cette liste les noms des personnes nanties des actions et ceux des entrepreneurs ayant des créances non liquidées, d'après l'état imprimé. Il y a, à Ottawa et dans les environs, des entrepreneurs qui, je le sais, ont des créances non liquidées, et il sera intéressant de constater si leurs noms figurent sur la liste que le ministre présentera. De cette manière, nous serons en mesure de juger de l'exactitude de l'état fourni par la compagnie. Je serai bien aise d'obtenir ce renseignement du ministre avant que le bill, qui sera fondé sur le projet de résolution, soit soumis à la Chambre pour être délibéré.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Nous ne pourrions pas nous procurer les noms des porteurs d'obligations du Nord-Canadien, vu que celles-ci passent de l'un à l'autre, et que celui qui les a aujourd'hui pourrait ne pas les avoir demain. Je ne crois pas que ce renseignement ait trait à la question soumise au comité, qui est de savoir si l'Etat acquerra tout le capital-actions de la compagnie du Nord-Canadien.